



DGA Territoires

Musée départemental Maurice Denis

Musée départemental Maurice Denis

Affaire suivie par : Marie-Aline CHARIER
Poste: 01 39 07 56 17

2018-CP-6534

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE

MUSEE DEPARTEMENTAL MAURICE DENIS

MISE EN DEPOT D'UNE ŒUVRE D'ART A LA VILLE DE MANTES LA JOLIE

Code secteur	C0502
Secteur	Archives-Archéologie-Musée
Programme	Activités culturelles du Musée Maurice Denis

Dans le cadre de l'organisation du nouveau parcours de visite pour la réouverture du Musée de l'Hôtel-Dieu fin 2018, il vous est proposé d'accepter la mise en dépôt d'une œuvre d'art à la Ville de Mantes-la-Jolie, œuvre habituellement conservée dans les collections du Musée départemental Maurice Denis.

Par délibération du 2 avril 2015, étendue le 20 octobre 2017, la Commission permanente a reçu délégation du Conseil départemental pour statuer sur l'organisation de manifestations, d'animations, de prêts de tableaux et autres décisions afférentes à l'activité courante du Musée départemental Maurice Denis.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la mise en dépôt de l'œuvre d'art suivante, à la Ville de Mantes-la-Jolie pour le Musée de l'Hôtel-Dieu :

- *L'Autoportrait* de Maximilien Luce (c. 1905), huile sur toile 64 x 54 cm (sans cadre). PMD 984.16.1

Le musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie est actuellement en travaux de rénovation, dont l'achèvement est prévu à la fin de l'été 2018. Pour sa réouverture, et pour la première fois de son histoire, ce musée prépare un parcours permanent de visite axé sur l'œuvre de Maximilien Luce, dont il conserve la plus importante collection en France.

Afin d'approfondir la recherche et la transmission au public du travail et de la vie de cet artiste, le musée de l'Hôtel-Dieu souhaite enrichir sa présentation avec le dépôt de cette œuvre, qui complètera la série de

portraits de Luce peints par ses contemporains Valtat, Van Dongen ou sculptés par Mian et Lamourdieu, montrant ainsi le peintre sous un jour différent de l'unique autoportrait que le musée possède.

Ce dépôt permettra également d'exposer cette œuvre pendant la période de fermeture pour travaux du Musée Maurice Denis, prévue pour un an à compter du mois d'août 2018.

A noter que, compte tenu des délais impartis, un courrier d'accord de principe a été mis en signature, le 03 août 2018, en attendant la décision de la Commission permanente.

La totalité des dépenses afférentes à ce dépôt (assurances, transport de l'œuvre, frais de convoiement, etc.) sera prise en charge par la Ville.

Le Département conclura une convention avec la Ville de Mantes-la-Jolie, selon les documents joints en annexe.

En conséquence, si cette proposition vous agréé, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :